

# Comment ouvrir un **Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)** pour vous ou un proche en situation de handicap

**POUR ÊTRE  
ADMISSIBLE  
AU REEI,  
LE BÉNÉFICIAIRE  
DOIT...**



- être résident du Canada
- avoir un numéro d'assurance sociale (NAS)
- être approuvé pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH)
- avoir moins de 60 ans (avant le 31 décembre de l'année où le bénéficiaire atteint l'âge de 59 ans)

**Bénéficiaire** : La personne approuvée pour le CIPH qui touchera l'argent du REEI.

**Titulaire** : La personne qui ouvre et gère le REEI (peut également être le bénéficiaire).



## 1 Obtenez l'approbation pour le Crédit d'impôt pour les personnes handicapées (CIPH)

Remplissez et envoyez le formulaire T2201 de l'Agence de revenu du Canada

Pour plus d'informations sur le CIPH, visitez le [www.canada.ca/impôts](http://www.canada.ca/impôts)

1



## 2 Choisissez une institution financière qui offre le REEI et prenez un rendez-vous

Visitez le [canada.ca/reei-ouvrir-regime](http://canada.ca/reei-ouvrir-regime) pour voir la liste

2



## 3 Ouvrez un régime

Remplissez les formulaires de demande directement auprès de l'institution financière

3



## 4 Produisez une déclaration de revenus

Les renseignements sur le revenu familial\* servent à déterminer le montant de la subvention et du bon à payer

Produisez une déclaration de revenus pour les années précédentes, au besoin; cela peut être fait après l'ouverture du REEI

4



## CHAQUE ANNÉE, LE GOUVERNEMENT DU CANADA PAIERA\*\*

Jusqu'à 1 000 \$ en bons aux particuliers à revenu faible ou modeste, sans cotisation personnelle requise

Jusqu'à 3 500 \$ en subventions, avec une contrepartie jusqu'à 300 % pour les contributions personnelles



## 5 Commencez à épargner et regardez votre argent fructifier!

Rattrapez automatiquement les subventions et les bons des dix dernières années approuvées par le CIPH

5

## **Le saviez-vous?**

Les personnes en situation de handicap âgées de 0 à 49 ans bénéficiaires d'un REEI peuvent recevoir jusqu'à **20 000 \$** en bons et jusqu'à **70 000 \$** en subventions du gouvernement du Canada

Pour apprendre davantage sur le REEI, veuillez visiter le [canada.ca/REEI](http://canada.ca/REEI) ou appelez le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232)

Pour demander ce document sous d'autres formats, veuillez composer le 1-800-622-6232. Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

\* Pour les bénéficiaires âgés de 19 ans et plus, le revenu familial annuel désigne le revenu net du bénéficiaire plus celui de son époux ou conjoint de fait. Pour les bénéficiaires âgés de moins de 19 ans, le revenu familial annuel est le revenu net des parents ou des tuteurs légaux du bénéficiaire.

\*\* La subvention et le bon sont payables jusqu'au 31 décembre de l'année où le bénéficiaire atteint 49 ans.